

PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement

Service Fleuves, Littoral,
Aménagements et Gestion

Unité Fleuves

Affaire suivie par :
Sandrine ROUL
Tél. 05 94 35 58 10 –
Fax : 05 94 35 53 96

Cayenne, le

30 JAN. 2017

Le Préfet

à

Destinataire In Fine

Objet : Mise en œuvre d'un règlement particulier de police (RPP) sur la réserve naturelle des marais de Kaw-Roura pris pour son application sur la commune de Régina-Kaw.

Référence : circulaire interministérielle du 1^{er} Août 2013

Pièce jointe : 2 annexes : 1 projet de RPP- 1 Plan .

Un nouveau projet de règlement particulier de police de la navigation intérieure est en cours d'élaboration, conformément au nouveau règlement général de police (RGP) de la navigation intérieure prévu à l'article L 4241-1 du code des transports et à la circulaire du 1^{er} Août 2013.

Celui-ci modifiera le RPP n° 2014224-0004 du 12 août 2014 sur la réserve des Marais de Kaw et ses abords sur le département de la Guyane, où les utilisations variées entraînent des difficultés d'usage dans la zone de la réserve naturelle de Kaw-Roura.

La DEAL propose suivant les directives de la circulaire précitée des dispositions susceptibles d'être opposées aux différents types d'activités qui s'exercent dans cette zone. Une réflexion a été engagée en partenariat avec les habitants et usagers du bourg sur le périmètre géographique de la réserve. Vous êtes donc destinataire dans cet espace de travail, d'un projet mis à la consultation pour une durée d'un mois.

Pour le Préfet
Le secrétaire général
Yves de ROQUEFEUIL

Annexe 1 : Liste des principaux services et organismes à consulter :

- DRJSCS
- COMGEND
- Collectivité Territoriale de Guyane
- ARS
- Commune de Régina-Kaw
- CTG
- SDIS
- CCIG
- La compagnie des Guides
- Entreprises :
 - JAL VOYAGES
 - RICHE AND KAW
 - TIG DILO
 - GINGEMBRE NOUVEAU
 - SAV ANKAW
- Habitants de la commune de Régina-Kaw